

Dans le cas d'un projet situé sur plusieurs communes, désignation de la commune portant la partie du projet la plus importante en surface (ha) :

Code INSEE: |_|_|_|_|_|_|_|

Lieu-dit le cas échéant : _____

a) Localisation des parcelles à planter

Au besoin, ajoutez des lignes sur une page vierge annexée.

Désignation des surfaces à planter telles qu'identifiées sur le plan cadastral <small>(rajouter le n° de la surface plantée comme indiqué sur votre plan cadastral)</small>	Surface à planter (ha)	Nom de la commune	Nombre de plants pour les tiges principales	Utilisation actuelle des terres agricoles (pâturage - prairies, cultures, maraîchage, autres)	Liste des parcelles cadastrales concernées			Surface de la parcelle cadastrale (ha)	N° Ilot PAC (le cas échéant)
					Section cadastrale	Numéro de parcelle cadastrale	Subdivision cadastrale		
<i>Ex : S1, S2</i>	_ _ _ , _ _				_ _	_ _	_ _	_ _ _ , _ _	
	_ _ _ , _ _				_ _	_ _	_ _	_ _ _ , _ _	
	_ _ _ , _ _				_ _	_ _	_ _	_ _ _ , _ _	
	_ _ _ , _ _				_ _	_ _	_ _	_ _ _ , _ _	
	_ _ _ , _ _				_ _	_ _	_ _	_ _ _ , _ _	
	_ _ _ , _ _				_ _	_ _	_ _	_ _ _ , _ _	
	_ _ _ , _ _				_ _	_ _	_ _	_ _ _ , _ _	
	_ _ _ , _ _				_ _	_ _	_ _	_ _ _ , _ _	
Totaux	_ _ _ , _ _								

Densité réelle **moyenne** de tiges principales par hectare sur le projet :

d) Calendrier prévisionnel du projet (obligatoire)

Date prévisionnelle de début de projet : |_|_|_|/|_|_|/ 2 0 |_|_|_| (jour/mois/année)

Année de réalisation des travaux	Dépense prévisionnelle correspondante (€ HT)
	_ _ _ , _ _ _ , _ _
	_ _ _ , _ _ _ , _ _
	_ _ _ , _ _ _ , _ _
TOTAL des dépenses prévues	_ _ _ , _ _ _ , _ _

Date prévisionnelle de fin de projet : |_|_|_|/|_|_|/ 2 0 |_|_|_| (jour/mois/année).

Les travaux sont-ils sur plusieurs campagnes de plantations ? oui non

Si oui, pourquoi ?

5/PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

DEPENSES PREVISIONNELLES D'APRES DEVIS

Ajoutez un tableau comportant les mêmes colonnes si besoin sur papier libre en cas d'espaces insuffisants pour une complétude à la main.

Désignation des surfaces à planter telles qu'identifiées sur le plan cadastral (même numérotation que précédemment)	Nature de dépenses	Observations. Indiquez précisément la liste des essences plantées et vérifiez l'âge des plants (Genre espèce)	Prix unitaire € HT**	Nombre de plants	Montant prévisionnel € HT	Nom du fournisseur à l'origine du devis	Devis joint (Cochez si oui)
	Travaux du sol		_ _ _ , _ _	X _ _ _	= _ _ _ _ _ _ , _ _		<input type="checkbox"/>
	Fournitures (plants, protections, paillage...)		_ _ _ , _ _	X _ _ _	= _ _ _ _ _ _ , _ _		<input type="checkbox"/>
	Mise en place (plants, protections, paillage...)		_ _ _ , _ _	X _ _ _	= _ _ _ _ _ _ , _ _		<input type="checkbox"/>
	Entretien		_ _ _ , _ _	X _ _ _	= _ _ _ _ _ _ , _ _		<input type="checkbox"/>
	Travaux du sol		_ _ _ , _ _	X _ _ _	= _ _ _ _ _ _ , _ _		<input type="checkbox"/>
	Fournitures (plants, protections, paillage...)		_ _ _ , _ _	X _ _ _	= _ _ _ _ _ _ , _ _		<input type="checkbox"/>
	Mise en place (plants, protections, paillage...)		_ _ _ , _ _	X _ _ _	= _ _ _ _ _ _ , _ _		<input type="checkbox"/>
	Entretien		_ _ _ , _ _	X _ _ _	= _ _ _ _ _ _ , _ _		<input type="checkbox"/>

* Forfaitisez tout au plant unitaire.

Montant prévisionnel total des dépenses matérielles : (a) : |_|_|_|_| |_|_|_|_|, |_|_| € HT

Montant prévisionnel total des dépenses immatérielles (correspondant à 15% du coût total HT des dépenses matérielles ou des travaux (a) éligibles éventuellement plafonnés) : (b) : |_|_|_|_| |_|_|_|_|, |_|_| € HT

Montant prévisionnel total des dépenses : (a+b) : |_|_|_|_| |_|_|_|_|, |_|_| € HT

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Financeurs sollicités	Montant prévisionnel en € HT
Agence de l'Eau (_____)	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _
Sous-total financeurs publics	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _
Emprunt	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _
Autres contributeurs privés (mécénat...)	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _
Sous-total financeurs privés	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _
Autofinancement (dont financement participatif...)	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _
TOTAL général = coût total du projet	_ _ _ _ _ _ _ _ , _ _

6/ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR (A COCHER OBLIGATOIREMENT)

Je demande (nous demandons) à bénéficier des aides :

- de soutien à la mise en place de systèmes agroforestiers du Programme de Développement Rural « Eure et Seine-Maritime »,

Ou

- de soutien à la mise en place de systèmes agroforestiers au titre du Programme de Développement Rural « Calvados, Manche et Orne ».

Je déclare (nous déclarons) et atteste (attestons) sur l'honneur (cases à cocher) :

- que l'opération n'a pas débuté au moment du dépôt de mon (notre) dossier,
- avoir pris connaissance des informations présentées dans la notice d'information, notamment en ce qui concerne les délais de réalisation de mon projet et de communication des pièces au service instructeur, les points de contrôle, les règles de versement des aides et les sanctions encourues en cas de non-respect de ces points,
- être informé(s) et avoir pris connaissance des textes réglementaires liés à la demande et consultables au service instructeur,
- ne pas avoir sollicité une aide autre que celles indiquées sur ma demande sur le même projet et les mêmes investissements,
- le cas échéant, avoir obtenu de la part des propriétaires du terrain sur lequel la ou les implantations sont projetées l'autorisation de réaliser ces aménagements,
- avoir pris connaissance que ma (notre) demande d'aide sera sélectionnée par appel à projets et pourra être rejetée au motif que le projet ne répond pas aux priorités ou critères définis régionalement et/ou au motif de l'indisponibilité de crédits affectés à ce dispositif,
- ne pas avoir obtenu sur une période de trois exercices fiscaux un montant d'aides publiques supérieur à 200000 euros, au titre du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de *minimis*,
- l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes concernant ma (notre) situation et concernant le projet.

Je m'engage (nous nous engageons) à :

- informer le service instructeur de toute modification de ma (notre) situation, de la raison sociale de ma (notre) structure, de mon (notre) projet ou de mes (nos) engagements,
- laisser affectés à la vocation agroforestière les terrains sur lesquels ont été effectués les travaux ayant justifié l'octroi de l'aide pendant cinq ans à compter de la date du paiement final, conformément à l'article 71 du Règlement (UE) 1303/2013 ;
- transmettre sans délai au service instructeur la déclaration de début des travaux,
- me (nous) soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aides nationales et européennes,
- ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits (nationaux ou européens), en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet »,
- respecter les obligations en matière de d'information et de publicité, conformément aux modalités définies à l'annexe III du Règlement (UE) n°808/2014 du 17 juillet 2014, modifié par le règlement d'exécution (UE) n°2016/669, en cas de bénéfice des aides FEADER, et conformément à la notice en annexe du présent appel à projets;
- réaliser l'opération présentée dans ma demande conformément aux conditions techniques (dont les densités) et financières définies dans l'appel à projets, et la décision attributive d'aide,
- détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération, demandé par l'autorité compétente, pendant dix années,
- respecter la réglementation en vigueur et les conditions techniques suivantes :
 - ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur la ligne de plantations et au pied des arbres,
 - utiliser un paillage biodégradable,
 - maintenir à vocation agroforestière les terrains,
 - respecter l'arrêté MFR,
 - ne pas retourner la parcelle en cas d'implantation sur une parcelle en prairie permanente ou de longue durée (plus de 5 ans).
- fournir à l'autorité de gestion et/ou aux évaluateurs désignés ou autres organismes habilités à assumer des fonctions en son nom, toutes les informations nécessaires pour permettre le suivi et l'évaluation du programme.

Je suis informé(e) (nous sommes informés)

- que si je ne suis pas (nous ne sommes pas) à jour de mes (nos) cotisations au régime de protection sociale agricole, je (nous) ne pourrai (pourrons) pas bénéficier d'une aide du FEADER (personnes assujetties uniquement),
- qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.
- que, conformément au règlement européen n°1306/2013 du 17 décembre 2013, l'État publie sous forme électronique la liste des bénéficiaires ayant reçu une aide du FEADER. Dans ce cadre, mes prénoms et noms (sauf si les aides publiques sont inférieures à 1250€), ma raison sociale, la mesure FEADER concernée et le montant des aides perçues seront mis en ligne pendant deux ans sur le site internet de l'Etat TelePAC. Ces informations pourront être traitées par les organes de l'Union Européenne et de l'État compétents en matière d'audit et d'enquête aux fins de la sauvegarde des intérêts financiers de l'Union. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie (nous bénéficions) d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me (nous) concernant.

7/LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE

Pièces obligatoires <small>L'absence de justificatifs obligatoires ne permet pas de réceptionner votre dossier complet.</small>	Type de demandeur concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie	Sans objet
Exemplaire original du présent formulaire de demande d'aide complété, daté et signé par le(les) porteur(s) de projet	Tout demandeur	<input type="checkbox"/>		
Preuve d'identité				
Copie de la carte d'identité ou passeport en cours de validité du demandeur en exploitation individuelle <i>ou</i> du représentant légal <i>et/ou</i> du mandataire	Tout demandeur concerné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Extrait k bis (de moins de six mois et à jour)	Sociétés agricoles. Etablissement d'enseignements agricoles <i>et/ou</i> de recherche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Preuve de propriété				
Extrait de matrice cadastrale (de moins d'un an et à jour) <i>ou</i> acte notarié	Tout demandeur	<input type="checkbox"/>		
Accord écrit entre le propriétaire (=mandataire en cas d'une propriété sous indivision) et le locataire <i>mentionnant les numéros de parcelles</i>	Tout demandeur concerné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Preuve de représentation légale ou de pouvoir				
Pouvoir de tutelle ou curatelle	Tuteur légal ou curateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accord sous seing privé	Usufruitier ou nu-propriétaire (<i>selon la qualité du demandeur</i>). L'accord du nu-propriétaire est obligatoire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si terrains en co-indivision, mandat des co-indivisaires <i>ou</i> des co-propriétaires <i>ou</i> de l'époux demandeur mais non propriétaire <i>ou</i> de toutes personnes se partageant le droit de propriété	Mandataire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Extrait des statuts	Tout demandeur concerné (Sociétés agricoles)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Décision du Président/gérant (et pouvoir du co-gérant en cas de co-gérance) <i>ou</i> CR d'Assemblée générale compétent approuvant le projet	Tout demandeur concerné	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres pièces administratives				
Relevé d'identité bancaire. <i>Une copie du RIB lisible, non raturée, non surchargée est acceptée</i>	Tout demandeur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Liste des aides publiques perçues au titre du règlement " <i>de minimis</i> " dans les 3 années qui précèdent la signature du présent formulaire (<i>Annexes 1 et 1bis</i>)	Tout demandeur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Formulaire de confirmation du respect des règles de la commande publique (<i>Annexe 2</i>)	Etablissements publics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Documents permettant d'apprécier le caractère agricole des surfaces à planter avec identifications précises des parcelles concernées	Toute demande	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plan de masse cadastral daté et signé avec indication du Nord et échelle de type graphique, à une échelle permettant de présenter toutes les indications sur le projet		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Devis descriptif(s) et estimatif(s) prévisionnel(s) détaillé(s) du coût des travaux, précisant obligatoirement la surface totale en hectare des parcelles implantées, respectant les natures de dépenses et la nature des essences choisies (noms latins et vernaculaires), ainsi que les éventuelles dépenses immatérielles et argumentaire si ce n'est pas le devis le moins cher qui est retenu		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Diagnostic permettant de définir la localisation de l'implantation du système, la densité de plantation, les essences à planter conformément aux listes éligibles	Toute demande	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pièces permettant de juger du professionnalisme du maître d'œuvre choisi par le demandeur (références professionnelles et CV)	Toute demande	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pièces complémentaires pour l'instruction <small>L'absence des justificatifs complémentaires invalide le critère de sélection correspondant et en conséquence pénalise votre classement dans la sélection finale.</small>	Type de demande et demandeur concernés	Pièce jointe	Pièce déjà fournie	Sans objet
Preuve de la démarche collective dans laquelle s'insère le projet (ex : GIEE, ferme DEPHY, etc) : Attestation ferme Dephy ou réseau des 30.000 par exemple	Toute demande concernée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat agriculture biologique des parcelles ou en cours de conversion	Toute demande concernée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Afin de faciliter mes démarches auprès de l'administration,

j'autorise

je n'autorise pas ⁽¹⁾

l'administration à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide ou de subvention me concernant.

- Dans ce cas, je suis informé qu'il me faudra produire l'ensemble des justificatifs nécessaires à chaque nouvelle demande d'aide. Toutefois, cette option ne fait pas obstacle aux contrôles et investigations que l'administration doit engager afin de procéder aux vérifications habituelles découlant de l'application des réglementations européennes et nationales (à titre d'exemple : vérification du respect du taux maximum d'aides publiques).*

8/SIGNATURE(S) DU DEMANDEUR

Fait à _____, le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Nom, prénom du représentant de la structure : _____

Qualité : _____

Cachet et Signature(s) du demandeur et des associés exploitants en cas d'installation sociétaire :

ANNEXE 1bis : Complément à l'annexe 1 à remplir obligatoirement et uniquement par les entreprises exerçant en plus des activités éligibles aux aides de minimis entreprise, des activités au titre desquelles elles ont perçu d'autres aides de minimis (agricole)

Si mon entreprise exerce des activités de production agricole primaire au titre desquelles elle a perçu des **aides de minimis « agricole »** (en application du règlement (UE) n°1408/2013 ou du règlement (CE) n° 1535/2007, dits « règlements de minimis agricole ».), j'atteste sur l'honneur :

- **D) avoir perçu, ou demandé mais pas encore reçu**, au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre **des aides « de minimis » agricole** (en application du règlement (UE) n° 1408/2013 ou du règlement (CE) n° 1535/2007).

Intitulé de l'aide	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres)	Date de la décision (ou à défaut : date du paiement)	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou à défaut : montant reçu)
Total (D) des montants d'aides de minimis entreprise déjà perçus		Total (D) =	€

- **E) avoir perçu, ou demandé mais pas encore reçu**, au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre **des aides « de minimis » agricole** (en application du règlement (UE) n° 1408/2013 ou du règlement (CE) n° 1535/2007).

Intitulé de l'aide	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres)	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision) ou de demande de l'aide non encore reçue	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant perçu si absence de décision) ou montant demandée si l'aide n'a pas été encore reçue
Total (E) des aides reçues, ou demandées mais pas encore reçues, au titre du régime d'aides de minimis agricole		Total (E) =	€

Total des montants des aides de minimis entreprise [(A)+(B)+(C)] en annexe 2 + aides de minimis agricole (D) en annexe 2bis	(A)+(B)+(C)+(D)+(E) =	€
--	------------------------------	---

- que les aides mentionnées dans les tableaux D et E portent sur des activités et des coûts **distincts de ceux du projet** décrit dans le présent formulaire.

Si la somme totale des montants d'aides « de minimis » entreprise et agricole reçus et demandés mais pas encore reçus [(A)+(B)+(D)+(E)] excède 200 000 €, l'aide demandée (C) dans le présent formulaire ne sera pas accordée.

Je m'engage à conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 exercices fiscaux à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire.

Fait à _____, le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Nom, prénom du représentant de la structure : _____

Qualité : _____

Cachet et Signature(s) du demandeur et des associés exploitants en cas d'installation sociétaire : _____

NOTICE EXPLICATIVE POUR COMPLETER LES ANNEXES 1 ET 1 BIS

Non cumul des plafonds d'aides de minimis au-delà du plafond le plus haut :

Les entreprises ayant bénéficié :

- d'aides de minimis agricole au titre de leurs activités de production agricole primaire (plafond de 20 000€),
- d'aides de minimis SIEG (services d'intérêt économique général, plafond de 500 000€),
- doivent remplir, en plus de l'annexe 2, l'**annexe 2 bis** du formulaire d'attestation. Dans le cas où votre entreprise a bénéficié, en plus des aides de minimis entreprise, d'aides de minimis agricole ou SIEG :
- le plafond maximum d'aides est de 200 000€ en cumulant le montant des aides de minimis entreprise, de minimis agricole,
- et le plafond maximum d'aides est de 500 000€ en cumulant le montant des aides de minimis entreprise, de minimis agricole et de minimis SIEG.

Transferts des encours de minimis en cas d'acquisition, fusion, scission d'une entreprise Si votre entreprise :

- a repris une autre entreprise dans le cadre de fusions ou acquisitions, et/ou
- a fait l'objet d'une scission en deux entreprises distinctes ou plus,

elle doit tenir compte des aides de minimis perçues par la (ou les) entreprise(s) pré-existante(s) dans le calcul de son plafond d'aides de minimis.

En cas de fusion ou acquisition (reprise totale) d'une entreprise, la totalité des aides de minimis agricole et de minimis entreprise accordées à cette entreprise au cours de l'année fiscale en cours et des deux années fiscales précédentes sont à comptabiliser dans le cumul des aides de minimis agricole et entreprise du repreneur. Afin d'identifier ces aides considérées comme transférées à votre entreprise lorsque vous remplissez les annexes 2 et 2bis, le numéro SIREN auquel elles ont été payées doit être indiqué.

Si la somme des aides de minimis entreprise, ainsi comptabilisées dans le cumul des aides de minimis entreprise du repreneur, génère un dépassement de plafond d'aides de minimis de ce dernier, il ne sera pas demandé au repreneur de remboursement car ces aides ont été légalement octroyées. Par contre, le repreneur ne pourra pas être éligible à de nouvelles aides de minimis entreprise tant que le plafond d'aides de minimis entreprise calculé sur trois exercices fiscaux glissants ne sera pas repassé en dessous de 200 000€.

En cas de scission en deux entreprises distinctes ou plus, il faut répartir les aides de minimis entreprise et de minimis agricole perçues avant la scission entre les différentes entreprises résultant de la scission en ne retenant dans le plafond d'aide de minimis de chacune que la part des aides de minimis versées au titre des activités conservées par chacune. Si une telle allocation n'est pas possible, alors les aides de minimis sont réparties proportionnellement sur la base de la valeur comptable du capital des nouvelles entreprises à la date effective de la scission.

Notion « d'entreprise unique » :

Le numéro SIREN est le seul sous lequel les aides de minimis entreprise peuvent être comptabilisées dans la limite du plafond de 200 000€. Il n'est pas possible de disposer d'autant de plafonds de 200 000€ qu'il y a d'établissements donc de numéro SIRET au sein d'une même entreprise.

Par ailleurs si votre entreprise relève de la définition « d'entreprise unique », **vous disposez d'un seul plafond d'aides de minimis entreprise de 200 000€ commun à l'ensemble des entreprises assimilées à une seule et même « entreprise unique »**. Si votre entreprise relève de ce cas, **il faut absolument vérifier en complétant l'annexe 2 et 2 bis de votre demande d'aide de minimis, que votre entreprise comptabilise bien à la fois les aides de minimis qui lui ont été versées et celles versées aux autres entreprises composant l'entreprise unique** au titre du règlement (UE) n°1407/2013. L'attestation sur l'honneur (en annexe 2 et 2 bis) prévoit donc **pour chaque aide de minimis perçue soit indiqué le numéro SIREN de l'entreprise qui l'a reçue au sein de l'entreprise unique**.

Définition de « l'entreprise unique » : Une « **entreprise unique** » se compose de toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l'un des quatre liens suivants :

- une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise, ou
- une entreprise a le droit de nommer ou révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise, ou
- une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci, ou
- une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette autre entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

Entreprises en difficulté

Les entreprises faisant l'objet d'une procédure collective d'insolvabilité ne sont pas éligibles aux aides de minimis octroyées sous forme de prêts ou de garanties.

Autres précisions

Comment savoir si une aide est bien une aide de minimis entreprise ? La nature « de minimis » de l'aide est précisée sur le dossier de demande d'aide. Ce dossier fait référence au règlement (UE) n°1407/2013 lorsqu'il s'agit d'une aide de minimis entreprise. En cas de doute l'entreprise peut appeler l'autorité publique instruisant l'aide.

Comment calculer le plafond si vous avez bénéficié d'une aide de minimis à titre personnel (par exemple sous forme de prise en charge de cotisations sociales) et que vous exercez votre activité au sein de différentes entreprises (plusieurs SIREN) ? Vous devez répartir le montant de l'aide, au choix : soit à parts égales entre les différentes entreprises, soit au prorata du revenu provenant de chaque entreprise.

ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE CONFIRMATION DU RESPECT DES REGLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION /NE RIEN INSCRIRE

N° OSIRIS : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

DATE DE RECEPTION : | | | | / | | | | / | | | | | | | |

INFORMATIONS A L'ATTENTION DU SIGNATAIRE

Attention :
organismes qualifiés de droit public

Dans quel cas remplir ce formulaire ?

Ce formulaire doit être rempli et joint à la demande d'aide FEADER lorsque celle-ci est présentée par un pouvoir adjudicateur :

- Une personne morale de droit public : services de l'État et établissements publics, collectivités territoriales et établissements publics locaux ;
- Une personne morale de droit privé poursuivant une mission d'intérêt général et dont :
 - soit l'activité est financée majoritairement par un pouvoir adjudicateur,
 - soit la gestion est soumise à un contrôle par un pouvoir adjudicateur,
 - soit l'organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par un pouvoir adjudicateur.
- Une personne morale de droit privé dotée de la personnalité juridique, constituée par un pouvoir adjudicateur dans le but de réaliser certaines activités en commun.

Rappel de la réglementation

Le respect des règles de la commande publique

Pour tous les contrats passés **à partir du 1er avril 2019**, le code de la commande publique s'applique désormais.

Les marchés publics dont la consultation a été engagée ou dont l'avis d'appel public à concurrence a été publié **à partir du 1er avril 2016 et avant le 1er avril 2019** sont soumis à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Les marchés publics dont la consultation a été engagée ou dont l'avis d'appel public à concurrence a été publié **avant le 1er avril 2016** demeurent soumis aux règles antérieures (code des marchés publics ou ordonnance du 6 juin 2005).

Règles applicables aux achats d'un montant inférieur à 40 000 € HT (ou 25 000 € HT ou 15 000€ HT selon la réglementation applicable) :

Le seuil de dispense des formalités de publicité et de mise en concurrence est de **40 000 € HT (ou 25 000 € HT ou 15 000€ HT selon la réglementation applicable)**. Sans préjudice de l'application de règles internes plus contraignantes, trois règles permettent au pouvoir adjudicateur d'effectuer son achat en bon gestionnaire, dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique :

- choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin,
- respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics,
- ne pas contracter systématiquement avec le même fournisseur ou prestataire, s'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin.

Nouveaux seuils applicables dans le cadre de la crise sanitaire et de la loi ASAP :

- **Décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020 (publié au JO le 23 juillet 2020)**

Marchés publics de travaux : 70.000 HT (à compter du 23 juillet 2020 jusqu'au 10 juillet 2021 inclus)

Marchés de fourniture de denrées alimentaires : 100.000 HT (à compter du 23 juillet 2020 et pour des produits livrés avant le 10 décembre 2020 et avant la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire)

- **Article 142 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (loi ASAP)**

100 000€ HT (à compter du 7 décembre 2020) uniquement pour la passation des marchés publics de travaux conclus jusqu'au 31 décembre 2022 inclus.

Le calcul de la valeur estimée du besoin (computation des seuils)

Le pouvoir adjudicateur doit veiller au respect du principe d'opération, unité fonctionnelle ou prestation homogène afin de ne pas être face à un « saucissonnage » de marché (séparation artificielle des prestations pour se soustraire à l'application d'un seuil).

Le fait de scinder artificiellement les achats dans le but de se soustraire aux seuils réglementaires des marchés publics constitue une irrégularité pouvant entraîner la déchéance totale de l'aide.

Le commencement d'exécution de l'opération

L'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n° 2016-279 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020 précise les règles particulières applicables aux opérations d'investissement dans le cadre du FEADER :

- En ce qui concerne les opérations relevant de l'article 42 du TFUE, seules les dépenses effectuées après le dépôt d'une demande d'aide sont éligibles ;
- En ce qui concerne les opérations hors champ de l'article 42, les règles spécifiques relatives aux aides d'Etat s'appliquent. Ces règles imposent le dépôt d'une demande d'aide avant le commencement d'exécution ou début des travaux d'une opération.

La date de commencement d'exécution d'une opération correspond à la date du premier acte juridique passé pour la réalisation du projet.

Un marché public est un acte juridique passé pour réaliser le projet.

Aucun marché public passé pour la réalisation d'une opération faisant l'objet d'une demande d'aide ne peut donc débiter avant la date à partir de laquelle le commencement d'exécution de l'opération est autorisé, conformément à la notice explicative du dispositif d'aide FEADER correspondante.

Concernant le commencement d'exécution de l'opération, la date à prendre en compte pour vérifier que le marché n'a pas commencé avant la date de commencement d'exécution FEADER est **la date d'effet de la tranche du marché public qui concerne l'opération FEADER**. Si un marché n'a pas de lien direct avec l'opération FEADER, il n'est pas à prendre en compte.

NB : Les études préalables, lorsqu'elles répondent aux critères d'une étude de faisabilité (étude technique, commerciale, économique, juridique ou d'organisation, qui s'attache à vérifier que le projet sera techniquement faisable et économiquement viable) correspondent à la définition de la réglementation des aides d'Etat et ne constituent pas un commencement d'exécution.

Dans le cadre de la réglementation en matière de commande publique, les marchés d'un montant supérieur à 40000 € HT (ou 25000 € HT avant le 1er janvier 2020, selon la réglementation applicable) sont notifiés avant tout commencement d'exécution quelle que soit la procédure (adaptée ou formalisée) : la date de notification est la date d'accusé de réception de la lettre de notification par le titulaire du marché.

Cas particuliers :

- Marché à tranches conditionnelles : le commencement d'exécution correspondra à la date de décision d'affermissement de la tranche correspondant à l'opération FEADER.
- Marché à bons de commande : le commencement d'exécution correspondra à la date de la notification du premier bon de commande concernant l'opération FEADER.
- Accords-cadres et marchés subséquents : la date d'effet sera la date de notification du marché subséquent concerné.
- Marché de maîtrise d'œuvre : les marchés de maîtrise d'œuvre concernent la réalisation d'éléments de conception et d'assistance. Une partie des tâches de la maîtrise d'œuvre peut correspondre aux frais généraux prévus dans le décret n°2016-279 du 8 mars 2016 complété par l'arrêté du 8 mars 2016 pris pour son application. Les marchés de maîtrise d'œuvre, tout comme l'ensemble des marchés passés pour des dépenses répondant à la définition de frais généraux (études de faisabilité, honoraires de consultants et d'architectes, etc.) ne constituent donc pas un commencement d'exécution pour l'opération FEADER.

Sanctions éventuelles

En cas de non-respect d'une ou plusieurs règles de passation des marchés publics pour la réalisation de l'opération subventionnée par le FEADER, une décision de déchéance totale de l'aide pourra être prise.

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE ET DE SON REPRESENTANT LEGAL

N° de SIRET :		<i>Obligatoire pour les personnes morales</i>
Votre statut juridique (<i>SA, SCI, établissement public, association loi 1901, collectivité, groupement de communes, prestataires privés, autres...</i>) :		
Votre raison sociale :		
Votre appellation commerciale (<i>le cas échéant</i>) :		
NOM – Prénom du représentant légal :		
Fonction du représentant légal (<i>maire, président...</i>) :		

IDENTIFICATION DE L'OPERATION FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE D'AIDE FEADER

Type d'opération :	Sous-mesure 08.02 des Programmes de Développement Rural FEADER 2014-2020 Calvados, Manche et Orne – Eure et Seine-Maritime	Intitulé de l'opération :	AIDE A LA MISE EN PLACE DES SYSTEMES AGROFORESTIERS
--------------------	---	---------------------------	---

ENGAGEMENTS DU REPRESENTANT LEGAL

(Veuillez cocher les cases nécessaires)

Je suis informé(e) que la date de commencement du marché public constitue un commencement d'exécution de l'opération FEADER et qu'à ce titre, **la date du commencement du marché public doit être postérieure à la date autorisée pour le commencement de l'opération FEADER**, telle que définie dans la notice explicative du dispositif d'aide dans le cadre duquel je dépose une demande d'aide. **A défaut, les dépenses antérieures à la date autorisée seront considérées comme inéligibles au titre du FEADER.**

Je certifie sur l'honneur (*cocher la case correspondant à la situation de votre structure*) :

que la structure dont je suis le représentant légal n'est pas soumise aux règles de la commande publique pour l'opération identifiée ci-dessus pour laquelle j'ai demandé une aide FEADER, et ce pour le motif suivant :

que la valeur totale du besoin a été estimée en respectant la règle de computation des seuils.

Je m'engage à respecter les règles de passation des marchés publics pour l'opération identifiée ci-dessus pour laquelle j'ai demandé une aide FEADER. Ce(s) marché(s) sont décrits dans le(s) tableau(x) ci-dessous.

DESCRIPTION DES MARCHES PREVUS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION

(Veuillez cocher les cases nécessaires ; si l'opération fait l'objet de plus d'un marché, veuillez remplir plusieurs exemplaires de ce formulaire)

Objet du marché n°1:			
Montant du besoin estimé :			
Procédure :	<input type="checkbox"/> Dispense	<input type="checkbox"/> Adaptée	<input type="checkbox"/> Formalisée
Type de marché :	<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Fournitures ou services	
	<input type="checkbox"/> Accord-cadre <input type="checkbox"/> Marché à bons de commande <input type="checkbox"/> Marché à tranches conditionnelles <input type="checkbox"/> Autres (<i>à préciser</i>) :		
Publicité :	<input type="checkbox"/> Publicité non obligatoire <input type="checkbox"/> BOAMP <input type="checkbox"/> Journal d'annonces Légales (JAL) <input type="checkbox"/> Profil acheteur <input type="checkbox"/> Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) <input type="checkbox"/> Autres (<i>à préciser</i>) :		
Observations :			

Certifié exact et sincère le :

NOM, Prénom, qualité du représentant légal de la structure :	Signature du demandeur :
---	--------------------------